



PROVINCE DE QUEBEC
VILLE DE MÉTABETCHOUAN-LAC-À-LA-CROIX

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION NO 184.05.2025

Aux personnes et organismes intéressés par le projet de résolution autorisant un projet résidentiel dérogeant au Règlement de zonage n° 22-99 et ses amendements en vigueur en vertu de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation et de la Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Que lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025 le conseil de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a adopté le projet de résolution n° 184.05.2025.
- 2- Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu **le mercredi 16 juillet 2025, à compter de 18 h 30** à la Mairie de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, au 87, rue Saint-André. L'objet de cette assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de résolution. Au cours de cette assemblée, on expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption.
- 5- Le projet de Résolution peut être consulté au bureau de la mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Donné à Métabetchouan-Lac-à-la-Croix, ce 8 juillet 2025.


Le greffier,
Mario Bouchard

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussigné, Mario Bouchard, greffier de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 8 juillet 2025

En foi de quoi, je donne ce certificat le 8 juillet 2025.


Le Greffier,
Mario Bouchard